



Nouvel élément d'ordre financier "post ONC"

Par **picoopn**, le **27/04/2016** à **11:23**

Bonjour,

Je suis actuellement séparé et l'ONC à été rendu. L'assignation en divorce non déposée (je pense..)

Concernant la garde, aucun soucis.

Concernant les mesures financières, mon ex n'a "omis" de donner l'ensemble des ses revenus professionnels au JAF. Les chiffres fournis au JAF sont 30% inférieurs à la réalité. Cela à conduit le JAF à me condamner à verser une pension au titre du droit de secours non négligeable en plus de la pension pour l'enfant...

Quels sont mes recours possibles afin de faire prendre en compte cet élément qui me parait important pour un JAF afin d'avoir une vision claire de la situation et prendre la décision "la plus adaptée et juste" quant aux modalités financière de mon divorce.

Deuxième petit point... Je fais de moins en moins confiance à mon avocat (pas de communication, ne se souviens plus des actions en cours...) j'envisage donc ...d'en changer !

Si je prends contact avec un autre avocat, dans un premier temps pour avoir un autre son de cloche concernant certains points du dossier, celui doit il informer mon avocat actuel de ma prise de contact ? Je ne souhaite pas me mettre mon avocat actuel à dos, si au final, je ne change pas d'avocat...

Merci pour vos précieux conseils. Pour votre information, je suis defendeur dans cette affaire.

PicooPn

Par **Detective AIRP06**, le **27/04/2016** à **17:42**

L'ordonnance de non conciliation s'impose aux parties, le juge va décider de mesures importantes. En ce qui vous concerne, vous contestez la réalité du montant des revenus de votre conjoint. Si vous êtes en mesure d'en apporter la preuve, vous pouvez faire appel de ces mesures. Mais la procédure d'appel contre les mesures provisoires qui ont été adoptées lors de l'ONC est longue et coûteuse.

Si vous suspectez votre futur ex d'avoir sciemment communiqué des faux documents

concernant ses revenus, vous pouvez toujours déposer plainte pour escroquerie au jugement.

Par **picoopn**, le **27/04/2016** à **18:11**

Merci pour votre réponse.

C'est bien ce que je pensais, procédure longue, couteuse, et qui rallonge encore le délai ...

Future ex n'a pas communiqué de faux documents mais certains sont manquant...

Merci